

I.B.R. (Rhino-trachéite Infectieuse Bovine)

Jusqu'au 15 avril 2022 pour devenir indemne d'IBR

Pourquoi acquérir la qualification indemne d'IBR ?

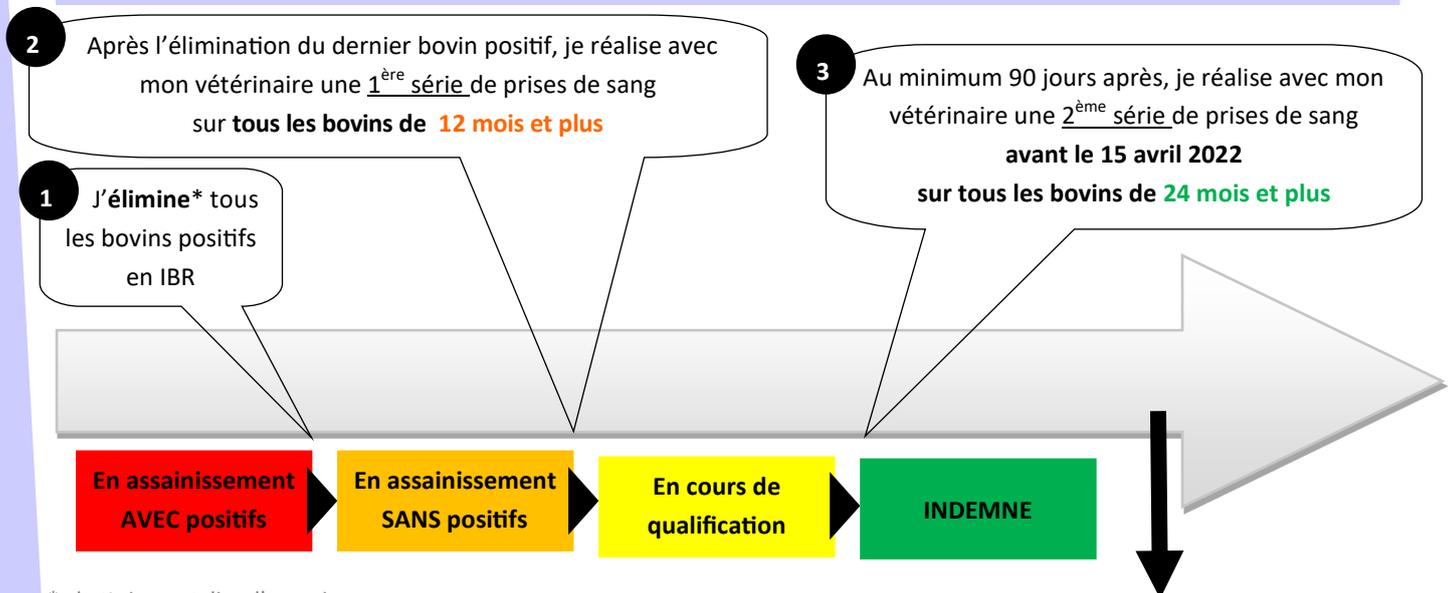
- Assainir son exploitation
- Ne plus faire de prises de sang avant départ pour les animaux vendus à l'élevage
- Se faciliter l'accès aux estives, aux concours, à la mise en station ...



La réglementation prévoit un durcissement du protocole d'acquisition du statut indemne à partir de la campagne 2022-2023 :

Protocole d'acquisition du statut indemne d'IBR et coût des analyses	
Jusqu'à la campagne 2021-2022	A partir de la campagne 2022-2023
2 dépistages en sérologies de mélange <ul style="list-style-type: none">• sur les bovins \geq 12 mois• sur les bovins \geq 24 mois espacés de 3 à 15 mois	2 dépistages en sérologies individuelles <ul style="list-style-type: none">• sur les bovins \geq 12 mois espacés de 2 à 12 mois
Coût des analyses	
GRATUIT Analyse en mélange = 1,40 € HT par bovin remboursé à 100 % par le Conseil départemental	7,10 € HT par bovin à la charge de l'éleveur

Comment devenir INDEMNÉ ?



* abattoir ou atelier d'engraissement dérogatoire (carte jaune)

Pour rester indemne: éviter toute nouvelle contamination par le respect des mesures sanitaires de bases (introduction, isolement, etc.)

Finalité

- Obtenir le statut indemne à moindre coût en profitant des aides du Conseil départemental sur les analyses de mélange sur la campagne 2021-2022
- Après 4 années de qualification indemne, pouvoir bénéficier (sous certaines conditions) des allègements de prophylaxie prévus par la LSA (Loi de Santé Animale européenne) = prélèvements annuels de maximum 40 bovins \geq 24 mois

ERADIQUER L'IBR GRÂCE A L'EFFORT DE TOUS - LE SANITAIRE ... J'ADHERE !

Pour plus d'informations, contactez le GDS 63 au 04 44 44 76 30